

Du Zéro sans solution à la Réponse Accompagnée pour tous, qu'en est-il de la notion de parcours

Le Plan d'Accompagnement Global : de la théorie à la pratique

Forum France Traumatisme Crânien
IREIS de Firminy
5 octobre 2018

Nelly MONTROBERT MDPH de la Loire
David COMMEAT Mutualité Française Loire

Loire
LE DÉPARTEMENT



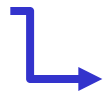
Le Plan d'Accompagnement Global: de la théorie...

L'article 89 de la Loi de
modernisation de notre
système de santé

Focus sur l'axe 1 : L'article 89 de la Loi de modernisation de notre système de santé

Principe :

- Une orientation est décidée par la CDAPH de la MDPH. Lorsqu'elle ne peut être satisfaite :



Mise en place d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG)
construit par une équipe à géométrie variable (EPE MDPH, GOS).

- Intégré au Plan Personnalisé de Compensation du handicap (Loi 2005).
- Élaboré "dans les situations où les réponses ne sont pas disponibles ou adaptées à la situation de la personne handicapée compte tenu de ses besoins ».
- Consiste à pouvoir proposer « des solutions complémentaires quand il y a des difficultés pour mettre en œuvre l'orientation qui a été choisie en première intention ».

Le PAG : Quand ?

Sur proposition de l'EPE MDPH et avec l'accord de l'utilisateur

A la demande de l'utilisateur
(droit opposable)

- En cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues: orientation vers une structure qui n'existe pas sur le territoire, orientation vers une structure notoirement embolisée.
- Complexité de l'élaboration et de la mise en œuvre de la réponse (séquençage, modularité, technicité, besoin d'accompagnement).
- Constat ou risque de rupture du parcours de la personne (déscolarisation, parents vieillissants, rupture familiale, sortie de structures sociales, médico-sociales et sanitaires, épuisement de l'aidant).
- Prise en charge non adéquate au long cours (notamment dans le sanitaire).
- Facteurs de fragilité (isolement, précarité).
- Refus d'admissions/échecs de prise en charge répétés.
- Perspective d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

Le PAG : Comment ?

- Précise la nature et la fréquence de l'ensemble des interventions requises (éducatives, scolarisation, thérapeutiques, insertion professionnelle, insertion sociale, aide aux aidants).
- Dérogation possible aux autorisations.
- Identifie nominativement les établissements et services qui accompagneront sans délai la personne.
- Comporte l'engagement des acteurs chargés de la mise en œuvre.
- Désigne un coordonnateur de parcours parmi les acteurs chargés de la mise en œuvre.
- Finalisation du PAG avec accord de l'utilisateur.
- Actualisé chaque fois que nécessaire et au moins une fois.

Le PAG est élaboré par une équipe à géométrie variable

Equipe pluridisciplinaire



Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)



Le directeur de la MDPH peut convoquer le GOS en cas de difficulté particulière

La mobilisation du GOS est une des modalités de construction du PAG. Instance décisionnaire. Cette organisation intervient en plus-value de l'existant et ne vise en aucune façon à se substituer aux articulations et partenariats de droit commun qui peuvent et doivent s'organiser au préalable.



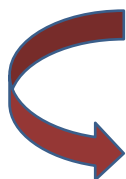
Le Plan d'Accompagnement Global : ...à la pratique l'exemple de Monsieur R

D'une situation de blocage...



➤ 1 place en EMS – handicap physique suite TS

➤ Décompensation psychique : violence aggravée – hospitalisation longue

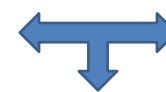


Place « embolisée » - intégré à l'effectif !

Retour à l'équilibre inenvisageable

Aucune « case » adaptée

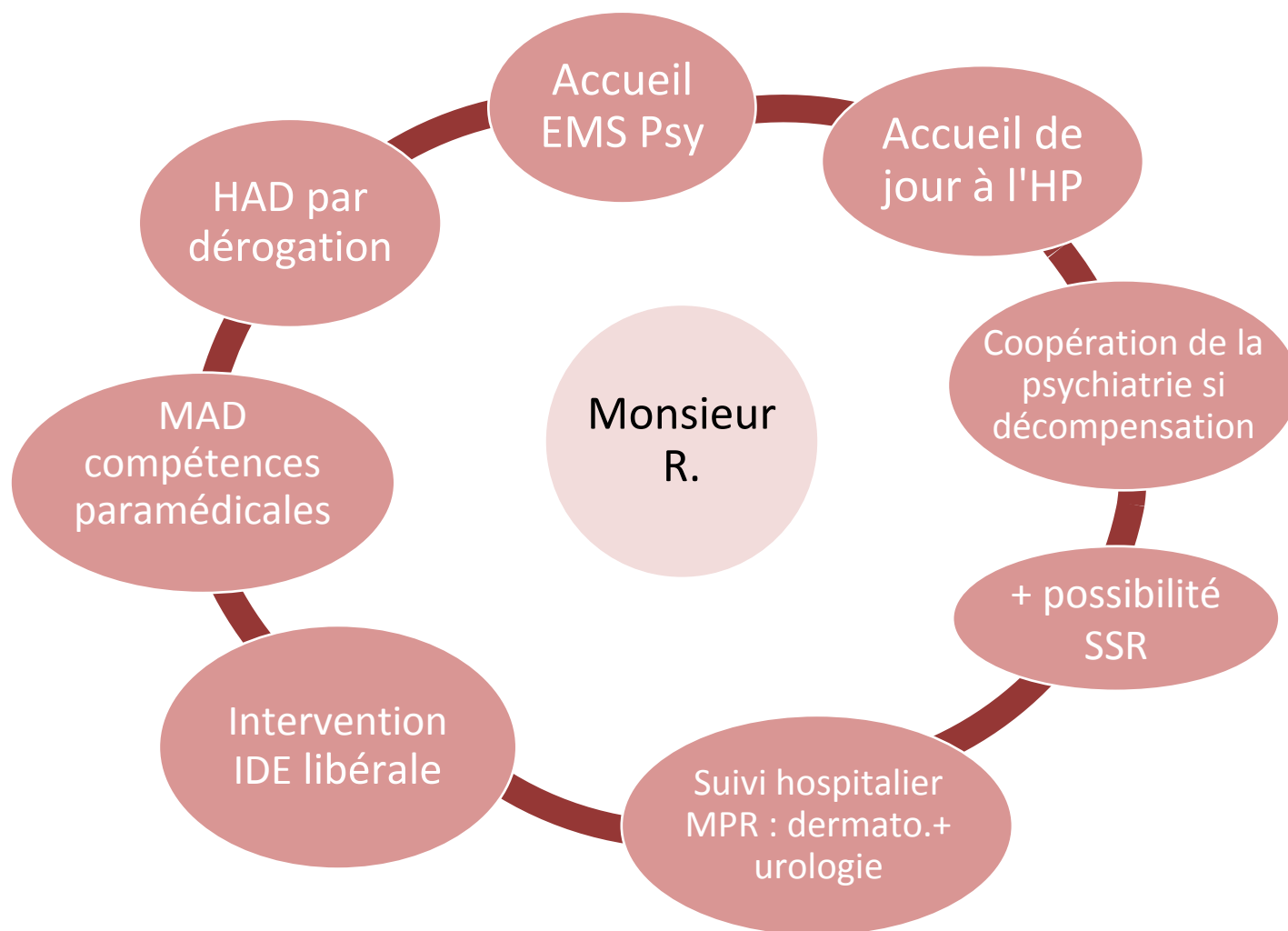
Psychique ?



Moteur ?

Cérébrolésion ?

..à une organisation adaptée et à moindre coût





- Le décroisement sanitaire – médicosocial est une condition sine qua non à la construction de réponses
- Laissons les craintes de côté et organisons nous pour
 - fluidifier les parcours
 - faire des situations complexes de vraies dynamiques de management et de professionnalisation des équipes



Avec le soutien de nos autorités !